



N° 2 – SEPTEMBRE 2001

BULLETIN MUNICIPAL DE BOUTIGNY-

## Le mot du maire,

La rentrée, c'est le moment privilégié pour faire le point et préparer l'avenir.

Un premier bilan permet déjà de mesurer l'action du nouveau conseil durant les premiers mois, de constater que les engagements pris auparavant sont tenus et de remarquer que les efforts conjugués des élus responsables et des employés communaux, durant tout l'été, ont satisfait les besoins nouveaux de l'école: tout était fin prêt le jour de la rentrée scolaire.

Concertation avant toute décision et partage effectif des responsabilités ont guidé l'action du Conseil et facilité ainsi la participation au débat de chacun, en toute connaissance des dossiers. Les compétences prévalant au service de l'intérêt commun, l'action de la Municipalité semble efficace et laisse augurer une gestion sage dans un sincère climat de coopération.

Pour l'avenir, notre réflexion se porte sur l'amélioration de notre cadre de vie au quotidien et à long terme. Cette année, restent prioritaires et mobilisent toute notre attention: la communication entre la municipalité et les administrés, le passage aux 35 heures et à l'Euro, l'éclairage public, le groupe scolaire de Prouais, et en 2002, le restaurant scolaire de Boutigny ainsi que la route de La Musse à Prouais

Pour un début de réalisation courant 2003, nous avons engagé deux études: celle du schéma directeur de l'assainissement dans notre commune et celle de l'aménagement de la circulation routière, rue des Potiers et rue du Rosaire.

L'année à venir sera donc riche en décisions qui engageront la commune résolument dans le XXI<sup>ème</sup> siècle tout en lui préservant un cadre de vie rural. Bonne rentrée à tous !

Restant à votre écoute,

**Daniel CARASCO**

Maire de Boutigny-Prouais

## CONSEIL MUNICIPAL

*du 12 juillet 2001*

### Le conseil,

#### **A demandé aux services de la DDE**

une étude d'aménagement de voirie et de stationnement, rue des Potiers et rue du Rosaire à Boutigny, pour améliorer la sécurité à la sortie de l'école et limiter la vitesse des véhicules.

**A choisi** à l'unanimité, le prestataire de service Yvelines Restauration pour cette année scolaire.

#### **A modifié le système de facturation des redevances assainissement**

Ayant constaté le nombre trop important d'impayés du en grande partie au retard existant entre la facturation de l'eau et celle de l'assainissement, le système actuel de facturation sera modifié pour résorber progressivement le retard et de parvenir à une facturation semestrielle de l'assainissement à la suite de la facturation de l'eau.

#### **A dissout le CCAS**

L'existence tant à Nogent-le-Roi pour les communes du canton, qu'à Houdan pour les communes de la CCPH de structures à vocation sociale et à compétence élargies fait que les éventuels besoins en ce domaine sont largement couverts. La commission sociale et associative reprend à son compte la distribution du colis des anciens et servira de relais pour les cas sociaux avec les structures évoquées ci dessus.

*Vous pouvez retrouver davantage de détails en parcourant le compte-rendu complet consultable en mairie mais aussi affiché dans les carcans et sur les panneaux d'affichage.*

## Urbanisme



Pour bâtir sa maison, pour agrandir sa surface habitable, pour aménager ses combles, pour créer de nouvelles ouvertures, pour construire un garage ou un abri de jardin, pour clôturer sa propriété, une déclaration préalable est nécessaire sous la forme d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux. Le plan d'occupation des sols, le zonage d'assainissement et les règlements des codes de l'urbanisme sont les éléments d'aide à la construction collective et individuelle. On ne peut pas faire n'importe quoi n'importe où. Le plan d'occupation du sol de la commune est un document sur lequel le territoire est divisé en zones urbanisables ou naturelles. A chaque zone est prescrit un règlement.

Le zonage d'assainissement est un document sur lequel une commission ad hoc travaille actuellement. Ce document définira les zones sur lesquelles l'assainissement collectif ou individuel sera préconisé.

La commission de l'urbanisme et les services de l'équipement appliquent la loi dans le code législatif et réglementaire. Chaque propriétaire qui entreprendra des travaux devra se conformer aux règles de la loi. Le pétitionnaire établira un plan de situation, un plan de masse, un plan de la construction coté en trois dimensions avec son descriptif, l'exécution des travaux ou l'utilisation du sol en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme est punie d'amendes comprises entre huit mille et deux millions de francs assorties au maximum de six mois d'emprisonnement.

Les nouvelles lois dites pour l'une SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), l'autre relative à l'eau, nous apportent de nouvelles contraintes. Un sol situé dans une zone urbanisable ne pourra être construit que si la viabilité existe réellement au plan du terrain. La commune peut seule entreprendre des travaux de viabilité sur le domaine public. De plus l'assainissement de la construction sera défini au préalable.

Avec les services de l'équipement, les membres de la commission de l'urbanisme sont à votre écoute pour résoudre vos problèmes d'urbanisme. A chaque question posée, une réponse sera formulée dans le cadre de la loi. Tous les documents nécessaires à l'élaboration d'un projet sont à votre disposition à la mairie.

**Marc Ballesteros**

Président de la commission urbanisme



## Assainissement

La trésorerie de Nogent tente actuellement de recouvrer 45 000 F de factures d'assainissement et 6000 F de factures de restaurant scolaires qui restent dues à la commune. En ce qui concerne l'assainissement il s'agit principalement de factures non payées par des personnes ayant quitté la commune auxquelles on envoie une facture parfois un an ou parfois deux ans après leur départ !

Le conseil municipal du 12 Juillet a décidé de facturer la redevance pour l'assainissement dans le mois qui suit la facturation d'eau correspondante.

Pour parvenir à ce résultat, il convient de tenir compte du décalage existant actuellement entre les périodes couvertes par les facturations des deux redevances. Reportez-vous au calendrier joint à la facture émise en Juillet.

Si votre consommation d'eau est facturée par le syndicat des eaux de Boutigny, attendez-vous à recevoir une facture d'assainissement en novembre (rattrapage de 6 mois sur 12), une facture en juin 2002 (pour une année entière comme cette année), une facture en novembre 2002 (pour 6 mois et fin du rattrapage). A partir de juin 2003, la facturation de l'assainissement s'effectuera tous les 6 mois.

Si votre consommation d'eau est facturée par le syndicat des eaux de Villemeux, attendez-vous à recevoir une facture d'assainissement en novembre (rattrapage de 6 mois sur 12), une facture en juin 2002 (pour une année entière comme cette année), une facture en novembre 2002 (pour 6 mois), une facture en juin 2003 (pour une année entière comme cette année), une facture en novembre 2003 (pour 6 mois et fin du rattrapage). A partir de juin 2004, la facturation de l'assainissement s'effectuera tous les 6 mois.

Les personnes qui auraient de réelles difficultés à faire face au règlement anticipé pourront s'adresser à la trésorerie de Nogent-le-Roi.

**Daniel Guinand**



## Mini-déchetterie : maxi soucis.



Il a fallu dépenser une énergie considérable pour obtenir la mise en place et l'enlèvement des bennes cet été sur le site de Boutigny-Prouais. L'entreprise Genet sous contrat avec le Syrom n'a pas

su gérer les congés de son personnel et le manque de chauffeurs a désorganisé le fonctionnement de la mini-déchetterie.

**Sylvie Benguigui.**



## Transports scolaires

### Lycée de la Queue lez Yvelines et Rambouillet

Sur présentation, en mairie, des cartes et coupons Transbeauce et Imagine R de l'année 2000/2001, les familles seront remboursées de 50% des sommes versées. Se munir d'un relevé d'identité bancaire. Pensez à conserver cartes et coupons de cette année pour en obtenir le même remboursement en septembre prochain !



## Groupe scolaire de Prouais

### L'école.

La construction de l'école de Prouais se déroule normalement, le gros œuvre est terminé, la charpente est posée, la couverture est commencée, nous sommes dans les délais et je dois dire que c'est très intéressant de suivre au jour le jour un pareil chantier. L'ouverture de ces classes reste prévue après les vacances de février 2002. Il faut remonter à 1890, construction du bâtiment Ecole-Mairie pour se référer à une telle entreprise.

### Le restaurant scolaire.

Dans le projet initial, l'ancienne classe de Prouais d'une surface de 80 m<sup>2</sup> devait accueillir la cuisine pour liaison froide pour 30 m<sup>2</sup> et une salle de restaurant scolaire pour 50 m<sup>2</sup>, cette salle aurait pu accueillir un maximum de 50 rationnaires, ce qui aurait occasionné très vite la mise en place de 2 services



avec tous ses inconvénients, personnel etc. La nouvelle équipe municipale a analysé profondément le problème et en est arrivée à une solution certes un peu plus coûteuse mais beaucoup plus rationnelle. La classe de 80 m<sup>2</sup> sera transformée exclusivement en salle de restauration pouvant accueillir 70-80 rationnaires donc un seul service. La salle de Mairie annexe de Prouais sera transformée en cuisine puisque jouxtant la salle de restaurant.

La Mairie annexe de Prouais va donc être déplacée de quelques mètres

(passant du sud au nord) et investir le logement d'instituteur qui vient de se libérer. Cette opération nécessite peu de travaux, la nouvelle mairie gagnera en espace pour recevoir le public et l'organisation des mariages. Cet ancien bâtiment trouvera toute sa rationalité après ces transformations.

Nous investissons durablement pour l'éducation de nos enfants et assurons de ce fait la dynamique de notre commune.

**Daniel Brunet,**  
Maire-délégué.



### Vie de l'école.

Cette année, la rentrée s'est déroulée sans problème grâce à l'ouverture d'une 8<sup>e</sup> classe, ce qui a permis d'accueillir 74 enfants en maternelle et 116 en élémentaire dans de bonnes conditions de travail.

Les travaux effectués pendant les vacances par les employés communaux dans les deux cours ont amélioré le cadre de vie et la sécurité.

Enfin le personnel de l'école était au complet.

## La nouvelle restauration scolaire

Le système de la « liaison froide » a été adopté à Boutigny-Prouais en raison de la division de l'école en deux sites dès les vacances de février 2002. Avec deux réfrigérateurs et deux fours, cela permettra d'assurer des services identiques et de très bonne qualité.

Restait à choisir le prestataire... La commission scolaire a contacté trois sociétés et, après le retrait de l'une d'elles, a pris soin de visiter les cuisines centrales des deux autres sans omettre de goûter un peu de chacune des préparations du jour. L'unanimité s'est faite autour de l'entreprise Yvelines Restauration, basée à Rambouillet, qui a par exemple en charge la restauration de Broué et de Villemeux. Le bon rapport qualité-prix et l'ensemble de la prestation, qui comprend notamment des animations ponctuelles (découverte de la cuisine des régions françaises ou de pays étrangers, apprentissage du goût lors de la semaine du même nom), ont dicté ce choix.

Après avoir pris les décisions qui s'imposaient, nous restons désormais très attentifs à la satisfaction des enfants et des parents. Toutes les remarques seront précieuses afin d'adapter au besoin les menus tant il est vrai que, s'il paraît primordial d'ouvrir le palais de nos chers bambins à des saveurs nouvelles et différentes, l'essentiel reste qu'ils se nourrissent suffisamment pour affronter au mieux de leur forme des journées souvent gourmandes (elles aussi !) en énergie.

### La liaison froide, comment ça marche?

Depuis le 27 août, date de la rentrée scolaire à Boutigny-Prouais, les enfants pensionnaires de la cantine (140 environ) ont découvert de nouveaux repas préparés selon la technique dite de la « liaison froide ». Cela mérite quelques explications même si le principe est extrêmement simple.

A partir de produits frais ou semi-élaborés, les repas, élaborés par des diététiciens, sont préparés dans une cuisine centrale qui ne se différencie d'une cuisine classique que par la taille de ses gamelles et de ses robots... Après cuisson, les plats, qui atteignent au moins +63°C à cœur, sont rapidement refroidis, jusqu'à +10°C à cœur, avant d'être stockés au froid dans des barquettes calibrées selon un grammage très précis variant avec l'âge des enfants (entre +3°C et +5°C). Le tout dans les conditions d'hygiène et de contrôle qu'on imagine tant l'enjeu est capital.

Les repas préparés la veille pour le lendemain (ou le vendredi pour le lundi), sont acheminés tôt le matin, sans que la chaîne du froid soit interrompue, jusqu'à l'école. Ils sont ensuite remis à température dans un four spécialement étudié à cet effet : il suffit de programmer les temps de cuisson précisés sur l'étiquette des barquettes selon la nature des aliments, à une température qu'on ne peut ni augmenter ni baisser.

**Stéphane Méjanès.**

## Société de chasse de Prouais

La société des chasseurs de Prouais est régie sous forme d'association 1901. Créée le 26 août 1922 en mairie de Prouais, qui en est le siège social, elle a pour but d'organiser la chasse et son fonctionnement. Le 4 septembre 1981, une modification des statuts est adoptée ainsi qu'un règlement intérieur.

A cette époque il est décidé de supprimer les actionnaires et de réserver la chasse aux habitants de Prouais, résidant depuis plus de cinq ans dans la commune.

En 1983, sur incitation de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir, nous adhérons à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Cygénétiq (GIC) entre les sociétés de chasse des communes de Germainville, la Chapelle Forainvilliers, Orvilliers. Il est appelé le GIC du « plateau ».

Les sociétés de chasse de Broué et des Pinthières ayant demandé leur adhésion aujourd'hui 6 sociétés décident de la gestion de la perdrix et du lièvre ; ceci se traduit par un comptage annuel et le respect des règles de prélèvement.

Malheureusement, malgré de nombreux efforts de la part des chasseurs et une prise de conscience collective, vu le peu de perdreaux ou de lièvres prélevés, la densité principalement en perdreaux continue de baisser.

Qu'elles en sont les raisons? Difficile à savoir. A Prouais, seulement 20 chasseurs parcourent environ 1000 ha, donc une pression de chasse très faible. L'environnement certainement pour une part, les prédateurs certainement aussi ; les rapaces sont protégés, les renards, putois et autres fouines, ne sont plus piégés, ni régulés.

Pour preuve, il n'est pas rare de voir autant de renards dans les récoltes lors des moissons, que de lièvres !

Un certain nombre de chasseurs de petit gibier « raccroche » aujourd'hui.

Mais, gardons espoir, l'ouverture approche et l'avenir peut nous réserver des jours meilleurs.



Composition du bureau :

Président : **Bernard LETELLIER**

Vice président : **Guy THIERRE**

Trésorier : **Luc JOYEUX**

Secrétaire : **Jean Pierre LELAIDIER**

Membres : **Daniel BRUNET, Bertrand GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Gilles MEIH, Pascal LETELLIER**



## ASPIC

### Spectacle

La représentation de la pièce « Le Lavoir » aura lieu le dimanche 16 septembre de 15 H à 17 H à la Fontaine Neuve (sortie de Boutigny en allant vers Condé sur Vesgre). Les bras de quelques sympathisants seraient les bienvenus le dimanche matin pour installer la scène et les bancs et après le spectacle pour l'opération en sens inverse.

### Exposition

L'exposition de cartes postales anciennes prévue le dimanche 18 novembre aura pour thème les activités économiques. En parallèle une bourse d'échange sera organisée pour les collectionneurs et amateurs.

Renseignements **Bernard BENIT** au 02 37 65 10 78.



## ASCBP Section Foot-Ball



Pendant l'été les dirigeants du club de football ont rénové bénévolement les vestiaires du stade municipal. Des douches (14) ont été installées pour pouvoir accueillir correctement les joueurs. Après un repos bien mérité, la saison 2001-2002 reprend.

Les entraînements auront lieu les mercredis à 18 H pour les équipes jeunes et à 19 H 30 pour les adultes. L'ASCBP engage 1 équipe débutants, 1 équipe poussins, 1 équipe benjamins et une équipe 13 ans pour les catégories jeunes ; 1 équipe seniors à 11 ainsi que deux équipes UFOLEP à 7 pour les adultes. Pour tous renseignements (âges par catégorie, documents nécessaires pour l'inscription, coût de cotisation assurance, etc ...)

Contacteur : **Fabrice HÉLIX** au 02 37 65 13 41 ou  
**Michel GUIGNARD** au 02 37 65 17 33 ou  
**Patrick THOMAS** au 02 37 65 10 72.

## BIBLIOTHÈQUE



Dès le 1<sup>er</sup> septembre, la bibliothèque reprend ses horaires habituels d'ouverture : le mercredi et le samedi de 16 H à 18 H et le jeudi de 13 H 30 à 16 H.

Marché aux livres 21 octobre. Si vous souhaitez vendre des livres, mais aussi des timbres, des disques inscrivez-vous avant le 30 septembre soit à la Bibliothèque, soit au 02 37 65 10 87.

## CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié va reprendre ses activités le Vendredi 14 Septembre à 14 H 30 au local de la Bibliothèque.

Pour le dernier trimestre les activités sont prévues les 5 et 19 Octobre, 9 et 23 Novembre, 7 et 31 Décembre.

Toutes les personnes intéressées par les jeux de cartes, dominos, scrabble seront cordialement acceptées.

## LED'A

Le fonctionnement du centre sera assuré dans les meilleures conditions pour le bien-être des enfants et selon l'attente des parents, aussi bien au niveau du périscolaire que des mercredis loisirs, et ce, dès la rentrée scolaire.

Certains incidents de fonctionnement, involontaires de notre part, vont tout de même nous permettre de restructurer LED'A dans des conditions plus favorables et plus solides pour l'avenir.

Une réunion d'information aura lieu, avec les parents intéressés, courant septembre, afin d'expliquer la situation passée et à venir du centre, les modifications au niveau des effectifs de l'équipe d'animation et des membres de l'association.

**Michel MORANT**  
Président de LED'A

**Félicitations : LED'A a reçu le 3ème prix du char fleuri à la fête de la St Christophe à Houdan.**

# INFOS COMMUNE

## TRAVAUX

Les deux bancs installés place de l'église à Prouais, l'aménagement de la cour de l'école maternelle à Boutigny, la salle du conseil municipal repeinte et rutilante, qui sert désormais de classe... C'est le travail des employés communaux.

Leur polyvalence nous est à tous bien utile.

## ILLUMINATION EGLISE DE BOUTIGNY

Pour le 14 juillet, **Jean Claude MALLET** a pour la dixième fois installé, les projecteurs permettant l'illumination de l'église St Pierre à Boutigny.



**Le Conseil général a fait refaire les chaussées des départementales allant de Boutigny à Allemant et à Bouchemont**

## ÉVÈNEMENT

### Course cycliste

Le dimanche 23 septembre entre 9 H et 10 H, la course cycliste « Prix du conseil municipal de Trappes » traversera notre village.

Itinéraire prévu : La D21 à Prouais et Rosay (en direction de Broué), puis à Boutigny venant de Broué et allant à Condé / Vesgre la D147 (rue des potiers) jusqu'à Allemant.

**Un arrêté d'interdiction de stationnement provisoire a été pris entre 8h 30 et 10 H sur ce parcours.**

*C'est sympa par là.  
Je vais peut-être m'arrêter.  
La course est trop dure ...*





<b>L'AGENDA</b>	<b>16 septembre</b>	Spectacle en plein air, interprété à la Fontaine Neuve par la troupe des Mots Lierres du CCLER de Maintenon (voir rubrique « Les associations).
	<b>16 septembre</b>	Visite commentée de l'église St-Rémi, à Prouais, pour la Journée du Patrimoine, dans le cadre du circuit de visite des églises du canton organisé par le Syndicat d'Initiative de Nogent-le-Roi. Horaires de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
	<b>21 septembre</b>	Venez découvrir « L'EURO » à 15h dans la salle communale de Boutigny Information et jeux avec des Euros pendant deux heures ... A l'intention des retraités et toutes personnes disponibles. Retenez cet après-midi là.
	<b>22 et 23 septembre</b>	Fête de la St Mathieu à Houdan
	<b>23 septembre</b>	Course cycliste « Prix du conseil municipal de Trappes ». La course traversera Prouais, Rosay, Boutigny en venant de Broué, et Allemant.
	<b>3 octobre</b>	Ramassage des encombrants
	<b>21 octobre</b>	Marchés aux livres, timbres et disques à la salle polyvalente de Boutigny

## CARNET

Naissance : **Sarah FAUPEL** le 3 août

Mariage : **Jean Noël ROMUALD** et **Patricia CARLETTI** le 30 juillet

Décès : **Roger GUYOT** le 16 août.

**Mr GUYOT** a été conseiller municipal de mars 71 à mars 83, président de la section football d'avril 74 à mai 77. Il a reçu la médaille du Mérite Agricole de l'Amicale de l'école d'horticulture de Versailles. Il a été particulièrement actif auprès des Anciens Combattants.

Le Maire et le Conseil municipal présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

## INFOS PRATIQUES

### Cantine scolaire de l'école de Boutigny-Prouais

Chaque matin, avant 10 heures, la mairie commande le nombre de repas prévus pour le lendemain (sauf le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi).

Les familles qui souhaitent inscrire exceptionnellement leur(s) enfant(s) à la cantine sont donc invitées à prévenir le secrétariat en mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone, la veille avant 10 heures, dernier délai.

Vous êtes responsable ou membre actif d'une association...

Vous souhaitez diffuser un message d'intérêt général aux habitants de la commune...

Les colonnes de ce journal vous sont ouvertes. Soyez bref et concis.

**Les articles doivent être déposés dans la corbeille commission informations en mairie, le dernier jour du mois au plus tard.**

### Horaires d'ouverture de la Mairie

#### BOUTIGNY

*Mardi* 16h00 à 18h00  
*Jeudi* 16h00 à 18h00  
*Vendredi* 16h00 à 18h00  
*Samedi* 10h30 à 12h00

#### PROUAIS

*Lundi \** 16h00 à 17h30  
*Samedi* 8h30 à 10h00

\* à partir de la date d'ouverture des classes à Prouais

### Horaires d'ouverture de la mini-déchetterie de BOUTIGNY-PROUAIS

*Lundi* 14h00 à 18h00  
*Mercredi* 14h00 à 18h00  
*Samedi* 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque

*Mercredi* 16h00 à 18h00  
*Samedi* 16h00 à 18h00  
*Jeudi \** 13h30 à 16h00  
\* Hors vacances scolaires